

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 18 juin 2018

Présents : Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, conseillers.

Absents : Roger BEISSEL, bourgmestre.
Yves Gaffinet, conseiller.

1) Questions écrites au collège échevinal

Il n'y a pas de questions écrites au collège échevinal de la part des partis politiques.

2) Correspondance

Il n'a pas de correspondance à présenter au conseil communal.

3) Enseignement fondamental : Approbation Organisation scolaire provisoire 2018/2019

Nico Eich, président du comité d'école, présente l'organisation scolaire pour 2018-2019.

Le conseil communal décide d'approuver l'organisation scolaire provisoire pour 2018-2019.

Vote : unanime

4) Enseignement fondamental : Approbation PDS 2018-2021.

Le conseil communal décide d'approuver le « Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) » 2018-2021 de l'école centrale de la Commune de Frisange.

Vote : unanime

5) Modification ponctuelle du PAG à Hellange-Atelier Communal/Parc de recyclage.

Le conseil communal décide d'approuver la modification ponctuelle du PAG de la commune de Frisange concernant l'extension du périmètre pour la régularisation du terrain de l'Atelier Communal et du Parc de Recyclage à Hellange.

Vote : unanime.

6) Approbation devis « Organisation consultation rémunérée relative à la réalisation d'une nouvelle mairie à Frisange ».

Le conseil communal décide d'approuver le devis concernant « L'Organisation consultation rémunérée relative à la réalisation d'une nouvelle mairie à Frisange », devis comme présenté et portant sur le montant de 170 000,- €, TVA comprise.

Vote : 5 voix pour et quatre voix contre.

7) Approbation devis « Réaménagement de la rue um Buerbiert » à Hellange

Le conseil communal décide d'approuver le devis « Réaménagement de la rue um Buerbiert » à Hellange pour un montant de 1 635 100,00 €, TVA et honoraires compris;

Vote : unanime.

8) Approbation devis « Mobilier pour l'école centrale Primaire », Programme 2018.

Le conseil communal décide d'approuver le devis « Mobilier pour l'école centrale Primaire », programme 2018, devis comme présenté et portant sur le montant de 25 000,- €, TVA comprise.

Vote : unanime.

9) Approbation contrat appui emploi (CAE)

Le conseil communal décide d'approuver le contrat d'appui-emploi (CAE) conclu avec M. Yves Gales qui va commencer le 1^{er} juillet à l'atelier communal et de fixer l'indemnité à 2398,30€ brut par mois (égale à 100 % du salaire social minimum pour travailleur qualifié).

Vote : unanime.

10) Approbation démission commissions consultatives

Le conseil communal décide d'accepter la démission de Monsieur Fernand Valentiny comme membre de la Commission Culturelle et de la Commission du 3^{ème} âge et de procéder à un nouvel appel à candidatures pour pourvoir à son remplacement dans les 2 commissions ;

Vote : unanime.

11) Augmentation crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'approuver l'augmentation des crédits ordinaires concernant l'article budgétaire 3/621/612200/99001 dénommé « Places publiques - service d'entretien » d'une somme de 15 000 €

Vote : unanime.

12) Questions orales au collège échevinal

La clôture du terrain de football

Le conseiller Schiltz rappelle qu'un devis pour fermer le terrain de football à Aspelt a été approuvé en septembre 2017 par le conseil communal et il veut connaître l'état des travaux.

L'échevin Mousel lui répond que la commande a été réalisée par le service technique et on attend maintenant que l'entreprise commence les travaux.

Le nombre de mariages

Le conseiller Arend demande dans le cadre de la rénovation du château d'Aspelt si le collègue échevinal pourra fournir une moyenne des mariages qui ont été réalisés pendant les années 2016 et 2017 afin de pouvoir définir l'utilité d'une nouvelle salle de mariage dans ce château.

L'échevin Raus ne peut pas répondre directement à la question mais la réponse sera donnée dans une prochaine réunion.

La cuisine sous les combles du château d'Aspelt

Le conseiller Arend s'intéresse à l'installation de la cuisine qui est prévue sous les combles du château d'Aspelt. Sachant que le nombre de personnes qui peut accéder à cette salle est restreint, il veut savoir si ce détail a été pris en considération ?

L'échevin Mousel répond qu'il ne s'agira pas d'une grande cuisine, mais d'une kitchenette où on installera un frigo pour refroidir les boissons mais où on ne va pas cuisiner.

Le conseiller Arend rappelle que dans un premier temps, la sécurité des lieux limitait l'accès à cette salle à 50 personnes.

L'échevin Mousel réplique que 75 personnes pourront accéder en même temps la salle et il doit donner raison au conseiller Arend que la commune devra contrôler que le nombre des visiteurs sera respecté.

Ascenseur du château d'Aspelt

Se basant sur les plans du château d'Aspelt, le conseiller Schiltz veut avoir plus de détails concernant l'installation de l'ascenseur. Les anciens plans avaient prévu un ascenseur ou une « personne couchée » pourra être transportée.

L'échevin Raus explique qu'on va installer un ascenseur plus petit que prévue au début, afin de garder l'escalier intact, tout en respectant la consigne qu'une « personne couchée » pourra être transportée.

Usufruit du prêtre

Sachant que le prêtre est usufruitier du droit de vivre (à vie) dans le bâtiment où se trouve le Biergercenter, le conseiller Arend veut savoir si la commune se rend compte que cet usufruit est toujours en vigueur ?

L'échevin Mousel dit qu'une réunion est prévue avec tous les acteurs et la fabrique d'église, mais un rendez-vous n'a pas encore été fixé.

Manifestations

Le conseiller Arend regrette que les associations de la commune organisent leurs évènements le même weekend : ainsi à Hellange et à Aspelt des évènements ont été organisés en même temps et ils ont dû « partager » les visiteurs, donc le succès n'était pas le même.

L'échevin Mousel se base sur le weekend antérieur où on pouvait compter 5 évènements le même weekend et il est clair qu'il est difficile de trouver un weekend libre sans évènements.

L'échevin Raus est persuadé que les associations doivent se concerter d'avance et qu'ils doivent organiser leur planning ensemble. Peut-être les organisateurs ont rencontré moins de succès lors du « Schlassfest », il faut se rendre compte que dans les communes avoisinantes diverses fêtes étaient organisées le même weekend (comme le « iron-man » ou la fête à Filsdorf). Heureusement les associations d'Aspelt ont pu profiter de l'installation de la tente que la commune avait organisée pour la fête nationale donc la location est payée par la Commune.

13)Nomination des délégués communaux dans le conseil d'administration du CGDIS : proposition d'un candidat.

Ce point a été délibéré par vote secret et à huis clos.

Le conseil communal propose Monsieur Roger Beissel comme délégué communal dans le conseil d'administration du CGDIS .

Vote : unanime.

Le prochain conseil communal aura lieu le 11/07/2018 à 17h00.